

La Petite Gazette



Joyeux Noël

Décembre 2009



Par ordonnance rendue le 70 du mois de Septre de l'an 1700 par Mrs les Commi//aires Gènèraux du Con/eil députés sur le fait des Armoieries. Celles de la Ville d'Issigeac.

Telles qu'elles /ont ici peintes è figurées, après avoir été recuës, ont été enrègistrées à l'Armorial Gènèral dans le Règitre cottè Guyenne en con/èquence du payement des droits règlès par les Tarif è Arret du Con/eil, du 20^e de Novembre de l'an 1696 en foi de quoi, le présent Brevet a été délivré A Paris par Nous Charles d'Hozièr, Con/eiller du Roi è Garde de l'Armorial Gènèral de France.

LE CANTON D'ISSIGEAC

Sommaire DECEMBRE 2009.

Municipalités du Canton : Informations diverses p.1

🌀 Issigeac

🌀 Faux

🌀 Boisse

🌀 Saint-Perdoux

🌀 Faurilles

🌀 Montaut

🌀 Plaisance

🌀 Ste Aubin de Lanquais

🌀 St Cernin de Labarde

🌀 Conne de Labarde

🌀 Monsaguel

🌀 Bouniaques

Informations du canton p.10

🌀 Service de garde des Medecins

🌀 Service de garde des Pharmacies

🌀 La Petite Gazette : dépôt articles

🌀 A propos de la Petite Gazette

🌀 Déchetterie d'Issigeac

🌀 Permanences Daniel Garrigue

🌀 Paroisse St Martin des Vignes

Associations et Manifestations du canton p.12

🌀 Téléthon 2009

🌀 St Cernin de Labarde

🌀 Monsaguel

🌀 Collecte de Jouets

🌀 Bardou

🌀 Aînés Ruraux

🌀 Plaisance

🌀 Union Athlétique Issigeacoise

🌀 Bouniaques

Quoi de neuf à l'Office du Tourisme p.16

ISSIGEAC : LE MOT DU MAIRE - CONSEILLER GENERAL

Chers concitoyens,

« Comme le temps s'en va d'un pas pressé. »

C'est ce vers du poète qui me vient à l'esprit en constatant avec quelle rapidité l'année 2009 m'a semblé s'écouler... Décembre est déjà là, nous pensons tous à la préparation des réunions familiales et festives de fin d'année.

Fête des cadeaux pour les uns, religieuse pour les autres, mais fête chaleureuse avant tout, Noël occupe une place importante dans le cœur des enfants et des grands.

Je tiens à souhaiter à toutes les familles du Pays Issigeacois, anciennes ou nouvellement installées, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Pour contribuer à ces réjouissances, nous allons mettre en place des illuminations dans notre village. Comme d'habitude des sapins seront placés sur les places et devant les commerces. N'hésitez pas à les décorer ainsi que vos façades de maisons pour le plaisir de nos yeux, mettant ainsi un peu de gaieté dans nos cœurs.

J'ai participé récemment au 92^{ème} Congrès des Maires de France à Paris. Ce Congrès National qui a réuni 12 000 élus a pris acte de l'inquiétude forte que suscitent les réformes proposées par le gouvernement (suppression de la taxe professionnelle et réforme des collectivités territoriales). Sans entrer dans un débat qui pourrait être qualifié de politique, je vous incite néanmoins à vous informer afin de mesurer les conséquences de ces réformes pour l'avenir de notre monde rural.

A Issigeac, de nombreux chantiers sont actuellement en cours sur la commune:

- Extension du réseau d'assainissement collectif route de Beaumont et à La Grangette provoquant une gêne momentanée pour la circulation mais les travaux devraient être terminés pour les fêtes;
- Travaux de restauration de l'église (toiture de la nef principale, vitraux endommagés par la tempête); ce chantier là va durer longtemps...
- Nous venons de procéder au curage d'une partie de La Banège qui en avait bien besoin et allons réhabiliter des fossés pour gérer les eaux pluviales ;
- Suite à la réfection du plafond endommagé par des infiltrations d'eau lors de la tempête de Janvier, nous avons entrepris des travaux de modernisation de la salle du Conseil Municipal ;
- Restauration d'une salle du caveau réservée aux expositions de l'Office de tourisme ;
- Des travaux sur la toiture du château ont permis de réparer les gouttières, de changer des tuiles cassées et de procéder à un dé moussage bien nécessaire.

Nos deux employés sous contrat d'accompagnement dans l'emploi ont entrepris de nettoyer les berges de La Banège.

D'importants travaux de voirie ont eu lieu à La Loge du Prévôt avant l'arrivée de la pluie.

Au niveau intercommunal, douze communes sur seize ont déjà délibéré favorablement pour la création d'une communauté de communes du Pays Issigeacois.

Joyeux Noël à tous, au mois prochain.

LOCATIONS

☛ Chers habitants d'Issigeac, nous vous rappelons que vous pouvez louer le matériel communal suivant, le mardi :

- ☛ Camion + employé communal ☒ 25.00 euros/h (avec 50 Km maxi).
- ☛ Tracteur, remorque + employé communal ☒ 30.00 euros/h.
- ☛ Remorque à poste fixe ☒ 30.00 euros/ demi-journée.
- ☛ Tracteur, remorque + machine à aspirer les feuilles ☒ 25.00 euros/h.
- ☛ Tracteur et girobroyeur ☒ 25.00 euros/h
- ☛ Le ramassage des encombrants s'effectue tous les 1^{ers} Mardis de chaque mois au tarif forfaitaire de 2.50€.

S'ADRESSER À LA MAIRIE POUR TOUTES DEMANDES

REPERTOIRE

CANTON ISSIGEACOIS

- ☛ BIBLIOTHEQUE- Issigeac ☎ 05.53.58.70.32
- ☛ CANTINE école : ☎ 05.53.73.30.07
- ☛ CENTRE AMBULANCIER ISSIGEAC : ☎ 05.53.58.73.83
- ☛ CENTRE MEDICO DENTAIRE ☎ 05.53.58.71.33
- ☛ Commission Cantonale Agricole (Mme BOLZE) ☎ 05.53.24.71.20 (à 13h00)
- ☛ DECHETTERIE : ☎ 05.53.73.34.46
- ☛ ÉCOLE Issigeac : ☎ 05.53.58.70.71
- ☛ GENDARMERIE : ☎ 05.53.73.52.80
- ☛ INFIRMIÈRES et INFIRMIERS :
 - ☛ Carole BICHON - rue des Petites Boucheries à ISSIGEAC ☎ 05.53.74.85.58
 - ☛ Christine MARTIN-WERBEKE, Françoise CHARRIER à FAUX ☎ 06.88.20.28.57
 - ☛ M. ADELAIDE- à BOUNIAGUES ☎ 05.53.23.35.72
- ☛ KINESITHERAPEUTES :
 - ☛ Monsieur CABRERA Norbert (Issigeac)
 - ☛ Madame GLORIEUX Sabine (Issigeac) ☎ 05.53.24.12.37
 - ☛ Madame WEBER Brigitte (Bardou) ☎ 05.53.73.19.74
 - ☛ M. POIRIER et Mlle GARCIN (Bouniagues) ☎ 05 53 22 89 05
- ☛ LA POSTE : Guichet : ☎ 05.53.58.70.49
Distribution : ☎ 05.53.22.70.29
- ☛ MAIRIE d'Issigeac :
 - ☛ ☎ 05.53.58.70.32
 - ☛ Ouverte le lundi de 9h à 12h, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h / 13h30 à 15h30. Le Mercredi de 9h à 12h / 17h00 à 19h30

OFFICE DU TOURISME :

☎ 05.53.58.79.62

PEDICURE-PODOLOGUE:

☛ Madame GLORIEUX. Sabine

☎ 05.53.24.12.37 ou 06.07.96.37.92

POMPIERS : ☎ 18

☛ PRESBYTERE D'EYMET: ☎ 05.53.23.82.10

☛ S.A.U.R à Colombier : ☎ 05.53.54.60.38

☛ S.I.A.S : AIDES MENAGERES - REPAS A DOMICILE- SERVICE PETIT BRICOLAGE du MARDI AU VENDREDI DE 14H A 17H AU ☎

05.53.58.70.90

☛ SYNDICAT À VOCATION MULTIPLE D'ISSIGEAC (SIVOM): ☛ ☎ 05.53.57.24.54

☛ SYNDICAT À VOCATION SCOLAIRE D'ISSIGEAC (SVS): ☛ ☎ 05.53.24.98.46.

VETERINAIRE :

Docteur Vétérinaire Catherine MEERTS
« Chantalouette »

24 560 MONSAGUEL ☎ 05.53.24.20.11

TRANSPORTS

☛ CARS BLEUS (Tél : 05.53.23.81.92)

☛ TAXI Raymond: ☎ 05.53.61.76.74 ou 06.74.84.39.39

PERMANENCES DIVERSES

ASSISTANTE SOCIALE :

☛ Mme IMBERT Catherine : Le mercredi matin sur rendez-vous à partir de 9h30. Prendre contact avec son secrétariat au 05.53.22.45.89

☛ CENTRE MEDICO-SOCIAL DE BERGERAC ☎ 05.53.57.19.63

☛ M.S.A : Le mercredi sur rendez-vous au : 05.53.02.67.00.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

HORAIRES

☞ **Mardi** : ↷ de 14h00 à 18h00.

☞ **Mercredi** :

↷ de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

☞ **Jeudi** : ↷ de 14h00 à 18h00.

☞ **Vendredi** : ↷ de 13h30 à 17h30.

☞ **Le 1^{er} samedi de chaque mois**

↷ de 10h00 à 12h00

📖 Documentaires des tout petits :

📖 « Animaux des Pôles »

📖 « Noël », Activité manuelle

📖 « 1,2,3, Je crée tout pour Noël »

📖 Albums des Tout-Petits :

📖 « Les plus belles histoires de Noël »

📖 « Le premier grand voyage du Père Noël »

📖 « Les secrets du Père Noël »

📖 « Joyeux Noël »

TARIFS

☞ adultes-----7.00 euros

☞ vacanciers-----4.00 euros

☞ enfants-----Gratuit

☞ demandeurs d'emploi et Rmistes---Gratuit

📖 Romans adultes :

📖 « Le passage de la nuit » ; Haruki Murakami

📖 « Ne nuit pas à la santé » ; Laurent Ruquier

📖 « Compte numéroté » ; Christopher Reich

📖 « Le secret d'argile » ; Julia Navarro

MODIFICATION COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères du vendredi 25 décembre s'effectuera le samedi 26 décembre 2009 et celle du vendredi 1^{er} janvier s'effectuera le 02 janvier 2010.

URBANISME

DP 0029 : PAMPOUILLE M.C : Division parcellaire.

RAPPEL : Il est obligatoire de déposer une demande de Déclaration Préalable à la Mairie d'Issigeac avant d'effectuer les modifications sur vos bâtiments

INFORMATIONS MUNICIPALES

***IMPORTANT ☒ LISTES ÉLECTORALES** : Nous rappelons aux nouveaux habitants de la commune d'Issigeac qu'ils doivent s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2009. Il suffit de se présenter à la Mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

***ORDURES MENAGERES** : Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer du verre dans vos sacs d'ordures ménagères. Des colonnes à verre sont prévues à cet effet aux ateliers municipaux ainsi qu'à la déchetterie.



FAUX

ETAT CIVIL

***NAISSANCE** : Hédeline DECONINCK, deuxième enfant de Christophe et Marie DECONINCK à « La Cabane » est née le 20 octobre 2009 à BERGERAC.

***DECES** : -Madame Arlette LECESNE veuve de Marcel LEFEBVRE, décédée le 08 novembre 2009 a été inhumée dans le cimetière de Faux le 12 novembre 2009.

-Monsieur Maurice SORBIER, époux de Danièle GOUZE, décédé le 26 octobre 2009 a été inhumé dans le cimetière de faux le 28 octobre 2009. Nous présentons nos plus sincères condoléances.



BOISSE

INFORMATIONS MUNICIPALES

☛ ETAT-CIVIL :

*Naissance : Baptiste DEMARS est né le 14 novembre 2009 à Bergerac, nous adressons toutes nos félicitations à Virginie VEGA et Stéphane DEMARS, les heureux parents.

☛ MAIRIE : Ouverture le lundi et le jeudi de 13h30 à 18h00

Contact : Tél : 05.53.58.73.08 ou Mail : commune.de.boisse@orange.fr

☛ AVIS AUX ENFANTS DE BOISSE : Le Conseil Municipal invite tous les enfants de la commune à venir partager un moment convivial *le samedi 9 janvier à partir de 15h00 à la salle des fêtes.*

Au programme jeux, animations musicales, danses et surtout galettes des rois et confiseries...



SAINT-PERDOUX

ELAGAGE : PIQUIRE DE RAPPEL

Le débordement de la végétation sur les voiries communales peut nuire à leur utilisation et à leur sécurité. Les propriétaires et les riverains doivent procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres qui menacent de tomber sur les voies publiques - police du Maire, articles 2212-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Votre responsabilité est engagée dans ces opérations, car le domaine public ne doit pas être encombré. Les arbres, branches, racines qui avancent dans le domaine public communal doivent être coupés à l'aplomb des limites des voiries et les haies ne doivent pas créer de saillies. Renseignez vous auprès de la Mairie car ces opérations peuvent être programmées avec un élagueur professionnel en toute sécurité, avec des coûts très abordables (action LAMIER*). Avant l'hiver, pendant le repos végétatif, c'est le moment d'y penser. L'humidité, le froid, l'ombre et les feuilles, détériorent les chaussées et les rendent glissantes. Nous ferons des économies en sécurisant le territoire communal.

*LAMIER : outil motorisé, équipé de 3 ou 4 scies circulaires actionnées par un tracteur pour exécuter un travail de coupe propre jusqu'à des hauteurs variables de 2 à 8 m.

VOIRIES

De gros efforts d'entretien ont été réalisés. Une idée du coût pourrait vous engager au grand respect de celles-ci : 2007- 76000 euros ; 2008 - 80 000 euros ; 2009 - 25 000 euros. Les sommes concernent 8 km de voirie sur les 11 que compte la commune. Le poste voirie consomme à lui seul les $\frac{3}{4}$ de notre budget. La boue et les feuilles sont les pires ennemies du bitume : ces désordres organisent les « nids de poule ».

CHIENS ERRANTS

Les propriétaires de chiens sont tenus de surveiller leurs compagnons car des plaintes sont régulièrement déposées en Mairie pour des éventrations de sacs poubelles, traversées de routes gênantes, dégradations de poulaillers, attaques sur moutons etc... La gendarmerie est avisée. Les contrevenants sont passibles d'amendes de police pour dégradations par les animaux : il vous en coûtera de 80 à 150 euros par animal.

A bientôt, pour un prochain bulletin....



FAURILLES

INFORMATIONS MUNICIPALES

* DECLARATIONS DES QUADS ET MINI-MOTOS

Les propriétaires de quads et de mini-motos ont jusqu'au 03 décembre pour déclarer ces engins auprès du ministère de l'intérieur. Les documents pour effectuer cette déclaration sont à retirer en mairie.

Pour toute acquisition de ce type d'engin motorisé, la personne a 15 jours pour effectuer sa déclaration.

* ARBRE DE NOEL

Le conseil municipal et le Comité des fêtes convient la population au goûter de Noël et à la remise des cadeaux pour les enfants qui auront lieu le dimanche 20 décembre à partir de 15 h



INFORMATIONS MUNICIPALES

⊗ MODIFICATION RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES : La collecte du vendredi 25 décembre 2009 s'effectuera le samedi 26 décembre 2009 et celle du 1^{er} janvier 2010 s'effectuera le 02 janvier 2010.

⊗ PLANNING 2010 COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

MOIS	OM	VALO + OM
JANVIER	15	02/29
FEVRIER	12	26
MARS	12	26
AVRIL	09	23
MAI	07	21
JUIN	04	18
JUILLET	02/16/30	09/23
AOUT	13/27	06/20
SEPTEMBRE	10	24
OCTOBRE	08	22
NOVEMBRE	05	19
DECEMBRE	03/31	17

⊗ NOËL : Fantaisie de Noël pour vous souhaiter à toutes et tous des fêtes de fin d'année illuminées et sincères.

*La fidélité ne s'adresse pas qu'à des personnes
 Il existe aussi la fidélité des lieux.
 Car lorsqu'on l'a trouvé, que la cloche sonne
 Le lieu nous a choisi qu'on soit jeune ou vieux.
 Quand on aime une région, une maison,
 Quand on tombe en amour devant un paysage
 Comme s'il s'agissait d'un visage,
 On est heureux, on entre en communion.
 Bien sûr, on peut nous montrer les plus belles demeures
 Mais rien ne supplantera celle qui a ravi notre cœur.
 Puisque chez nous, telle une présence, il y a
 La beauté d'une colline où se dresse une chapelle,
 En automne, des parfums de terre mouillée,
 Un arbre en hiver qui nous émeut et nous fait pleurer,
 Ou bien encore le vent dans le blé mûr de nos parcelles.
 Modeste notre perron comparé aux parvis des églises toscanes ?
 Les ocres, les rouges et les roses de nos couchers de soleil
 Moins flamboyants que ceux des îles du Pacifique ou de Guyane ?...
 Nos jardins sans conteste n'ont pas la splendeur et la richesse
 Mais modestes, ils sont reposants avec leurs fleurs odorantes
 Et leur ombre rafraîchissante.
 Et là, sereins, on a vite l'œil qui brille, le sourire qui frise
 Devant ce sentiment bienveillant d'appartenance
 Qui nous permet de dire avec assurance
 « Nous sommes bien chez Nous
 Là haut à Montaut »*





REFERENDUM : PROJET DE TRANSFORMATION DE LA FUSION-ASSOCIATION EN FUSION SIMPLE

Depuis le 1er Décembre 1972, les communes d'Eyrenville, Falgueyrat et Mandacou sont fusionnées par arrêté préfectoral sous le régime de la fusion-association. Ce nouvel ensemble communal a pris le nom de **Plaisance**.

Le chef-lieu a été fixé sur la **commune d'Eyrenville**, et les **communes de Falgueyrat et Mandacou** ont pris le statut de communes associées.

Les conséquences les plus visibles, que nous connaissons bien, sont :

- *Une section électorale par commune, entraînant la présence de trois urnes à chaque élection.
- *La constitution de trois listes distinctes lors des élections municipales, induisant un manque de visibilité quant au résultat final
- *La nomination d'un maire délégué par commune associée, et un maire pour la commune de Plaisance.

Le conseil municipal issu des élections du 9 Mars 2008 a considéré que cette fusion-association, bien ancrée dans notre quotidien, avait évolué dans les faits vers une fusion simple :

- *Une seule mairie, sise au lieu-dit Plaisance. Aucune mairie annexe.
- *Un seul registre d'état-civil, alors que le régime de fusion-association autorise la tenue de registres distincts ;
- *Le taux de chacune des quatre taxes est unifié sur l'ensemble des trois communes, sans que la fusion-association ne l'impose.

Par conséquent, et par délibération en date du 16 Octobre 2008, le conseil municipal de Plaisance a demandé aux services de l'Etat de faire évoluer ce régime de fusion-association en un régime de fusion simple.

Pour prononcer cette fusion simple, le Préfet doit organiser un référendum auprès des habitants de Falgueyrat et Mandacou, les habitants d'Eyrenville n'étant pas concernés car cette commune est le chef-lieu de la fusion-association.

Il vous sera demandé si vous êtes favorables à la suppression du statut de commune associée afin de transformer l'actuelle fusion-association des communes d'Eyrenville, Falgueyrat et Mandacou en une fusion simple.

Cette consultation référendaire aura lieu dans les premiers mois de l'année 2010 avant les élections régionales.

Vous êtes invités à venir voter nombreux, car la transformation en fusion simple ne pourra aboutir que si la majorité des suffrages exprimés en faveur de ce projet correspond à un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits (le décompte intervenant section électorale par section électorale). Cela implique un taux de participation relativement élevé.

A ce propos, une réunion d'information est organisée par la Municipalité de PLAISANCE, LE JEUDI 10 DECEMBRE 2009 à 18 HEURES 30 destinée aux habitants de la commune.

ARBRE DE NOËL

Le vendredi 11 Décembre 2009 à 20 H à l'occasion de l'arbre de Noël, un spectacle d'environ 1 heure sera donné par les clowns « LES RIGOLOSS » aux enfants de la commune.

La soirée s'achèvera par la venue du Père Noël.



SAINT-AUBIN-DE-LANQUAIS

COMMUNIQUES DE LA MAIRIE

La Municipalité de Saint-Aubin-de-Lanquais

vous souhaitez de passer de très bonnes fêtes de fin d'année

***Horaires d'ouverture mairie :** Lundi et jeudi de 9 h à 13 h - Tél / Fax : 05 53 24 33 70
e-mail : mairie.saintaubindelanquais@wanadoo.fr

***Recensement militaire :**

Les jeunes gens qui ont atteint l'âge de 16 ans doivent se faire recenser militairement. Il suffit de se rendre à la mairie avec le livret de famille et une pièce d'identité.

***Horaires d'ouverture de l'agence postale :**

ATTENTION : L'AGENCE POSTALE est dorénavant transférée à la Mairie (rte de Mouleydier). Vous y trouverez également le dépôt de pain, les journaux Sud Ouest et Démocrate.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9 h à 13 h et de 17 h à 19 h.

Vendredi de 9 h à 13 h et de 16 h à 19 h

Samedi de 9 h à 13 h.

***Sacs jaunes :** Vous pouvez vous procurer des sacs jaunes à la mairie ou à l'agence postale.

Dans le souci d'une meilleure gestion,

il ne sera distribué qu'un seul rouleau de sacs à la fois par foyer

***Inscription sur les listes électorales : URGENT**

Nous rappelons aux nouveaux habitants de la commune de Saint Aubin de Lanquais qu'ils doivent s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2009. Ils sont invités à se présenter en Mairie, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile le lundi ou jeudi de 9h00 à 13h00.



SAINT-CERNIN-DE-LABARDE

INFORMATIONS MAIRIE

***Le secrétariat de mairie est ouvert** les jeudis et vendredis matin de 9H00 à 12h30 et le samedi matin de 10H00 à 12H00. Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous de préférence le samedi matin avant 11H00. Tél : 05.53.24.36.80. Fax : 05.53.22.47.08.

***L'Agence postale communale est ouverte le :**

Lundi : 13h30 à 16h30 Mardi : 9h00 à 12h00 Mercredi : 9h00 à 12h00

Jeudi : 13h00 à 16h00 Vendredi : 13h00 à 15h00 (Tél : 05.53.27.38.13)

Un point lecture est également à votre disposition. Michelle saura vous guider dans vos choix. De nombreux ouvrages sont là pour vous divertir, vous faire rêver, vous informer, vous surprendre peut-être. Les enfants sont également les bienvenus. N'hésitez pas, poussez la porte, l'éclectisme est au rendez-vous.

Les Horaires d'ouverture sont les mêmes que ceux de l'Agence Postale.

***RECENSEMENT MILITAIRE**

Les jeunes qui ont atteint l'âge de 16 ans doivent se faire recenser militairement. Ils doivent se rendre à la Mairie avec le livret de famille et une pièce d'identité.

***LISTES ELECTORALES**

Nous rappelons qu'il est important de s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2009. Il suffit de se présenter à la mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

***NOUVEAUX HABITANTS**

Nous souhaitons la bienvenue à une nouvelle famille qui prend ses quartiers dans notre commune au lieu-dit « Mengraine ». Bienvenue à Angéla, Benoît et leurs deux enfants.



CONNE-DE-LABARDE

ETAT-CIVIL

* Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance du petit Melvin ARNAUD, né le 22 octobre 2009. Ses parents demeurent au hameau "Les Bayles". Nous souhaitons beaucoup de bonheur à cette petite famille.

SPECTACLE DE NOËL

Samedi 12 Décembre, les enfants et leurs parents sont invités à fêter Noël à la Salle des Fêtes. Nos amis les Clowns proposeront un moment récréatif suivi de la distribution des cadeaux par le Père Noël. Une collation pour tous clôturera la soirée.

Soyez nombreux, à partir de 20 H 30, pour partager ce moment festif.

NOUS SOUHAITONS à TOUS LES LECTEURS de la GAZETTE, de TRES BONNES FETES de NOEL et de FIN D'ANNEE !



MONSAGUEL

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

*S'il fallait trouver une date de commémoration pour chacune des guerres endurées par notre pays, les jours d'une année n'y suffiraient probablement pas. La guerre de 14-18 ne ressemble pas à celles qui l'ont précédée. Ce fut un conflit mondial auquel la plupart des puissances du globe prirent une part plus ou moins active. L'Histoire n'avait jamais encore enregistré une guerre aussi meurtrière et aussi dévastatrice. C'est la France qui, toutes proportions gardées, a subi les plus grandes pertes. Ayant mobilisé environ 8 400 000 soldats, dont environ 8 000 000 sur son territoire, elle a eu 1 457 000 morts ou disparus, soit 1 pour 28 habitants, et 2 800 000 blessés. L'armistice du 11 novembre 1918 mit fin à ce carnage. On comprend mieux pourquoi chacune des communes de notre pays éprouva le besoin d'ériger un monument aux morts pour la Patrie afin de perpétuer la mémoire de tant de sacrifices.

Le 11 novembre 2009, cols des vestes et manteaux relevés, une trentaine de personnes ont rendu hommage aux « Poilus » de Monsaguel tués sur les champs de bataille de l'Aisne ou de la Marne. Après avoir déposé la gerbe de fleurs traditionnelle, Daniel Alonso, premier adjoint, énonça dans le recueillement les noms gravés dans la pierre : Jean Sagnette, Marcel Puyboyeux, Jean Coste, Léon Chaveroche, Emile Javerzac, Antonin Digeos, Jean de Scoraille, Louis Puyboyeux, Léon Lagenèbre, Gilbert Lamy.

Le vin d'honneur qui suivit la cérémonie donna l'occasion à la Municipalité de remercier les participants de leur présence.

CHAUDIÈRES : LES NOUVELLES RÈGLES D'ENTRETIEN

*Les chaudières mal entretenues, mal réglées ne sont pas performantes : elles consomment trop et polluent. Il faut faire réviser sa chaudière au moins une fois par an, quel que soit le combustible utilisé. Cette obligation figurait déjà dans le règlement sanitaire départemental, elle n'était pas toujours connue et donc pas forcément respectée. Depuis le mois de juin dernier, elle a été rappelée dans un décret et s'applique dans toute la France (Décret n°2009-649 du 9 juin 2009 relatif aux chaudières dont la puissance est comprise entre 4 et 400 Kw).

Qui doit entreprendre la révision ? L'occupant du logement. Si celui-ci est loué, c'est au locataire de s'en occuper et de supporter les frais, sauf si le bail précise le contraire. Le professionnel qui révisé l'installation doit remettre une attestation dans un délai de 15 jours. Celle-ci doit être conservée pendant au moins deux ans.

Et le ramonage ? Ramoner mécaniquement les conduits est obligatoire, une ou deux fois par an selon les combustibles. Ce travail doit être confié à un vrai professionnel qui délivrera un certificat de ramonage.

LE MONOXYDE DE CARBONE

Lettre aux mairies de la Ministre de la Santé du 23 octobre 2009

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Le monoxyde de carbone provient du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

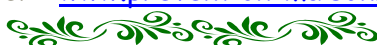
Pour éviter les intoxications :

*Avant l'hiver, faire systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations.

*Veiller à une bonne ventilation de votre logement pendant la période de chauffage. Aérer au moins 10 minutes par jour.

*Veiller à une ventilation appropriée des appareils à combustion (chauffages d'appoint, groupes électrogènes, appareils à gaz...).

Pour d'avantage d'informations, contacter : www.prevention-maison.fr



BOUNIAGUES



RÉPERTOIRE

Mairie : tel : 05 53 58 32 45

Ouverte au public les mardis et jeudis de 8h30 à 13h et le samedi de 8h30 à 12h30.

Permanence du maire le samedi de 9h à 12h sur rendez-vous.

Bibliothèque : tel : 05 53 58 32 45

Ouverte les mardis et jeudis de 8h 30 à 13h et le samedi de 8h30 à 12h30

Ecole - garderie : tel : 05 53 58 22 03

La Poste : tel : 05 53 58 32 00

Ouverture du bureau du mardi au vendredi de 8h45 à 12h15 ; et le samedi de 8h30 à 12h

Levée du courrier à 13h30 du lundi au vendredi et à 11h15 le samedi.

Médecin : Docteur Fauconnot tel : 05 53 58 36 23

Kinésithérapeutes - Ostéopathes : M. Poirier ; Mlle Garcin tel : 05 53 22 89 05

Infirmier : M. Adelaïde tel : 05 53 23 35 72 ou 06.76.82.89.76.

Taxi : Jo le taxi tel : 05 53 57 48 99

INFORMATIONS MUNICIPALES

***Bibliothèque**

Les livres de la bibliothèque sont régulièrement renouvelés, et leur prêt est gratuit ; il est dommage que peu de gens en bénéficient, nous invitons les Bouniaguais à se rendre à la bibliothèque aux heures d'ouverture de la mairie.

***Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1945**

Nous remercions l'institutrice et les enfants du groupe scolaire qui par leur participation nous ont donné de l'émotion.

***Listes électorales**

Plus que quelques jours pour s'inscrire : jusqu'au 31 décembre 2009.

***Concours des maison décorées**

Qu'il est agréable de voir notre village décoré au moment de Noël !

Nouveauté : Cette année nous demandons aux anciens lauréats d'aider d'autres habitants à décorer leur maison afin que d'autres candidats puissent être récompensés. Le jury passera comme chaque année devant toutes les maisons de la commune le 23 décembre à partir de 19h ; la remise des prix aura lieu lors de la cérémonie des vœux de la municipalité le vendredi 15 janvier à 18h30.

*Téléthon

La municipalité organise une journée de festivités au profit du Téléthon le dimanche 6 décembre :

Au programme :

- lâcher de ballons entre 14h et 15h
- cours de salsa et de danse de salon ouvert à tous
- thé dansant gratuit (vente de boissons et pâtisseries)

A bientôt.

INFORMATIONS DU CANTON

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

☞ Les gardes sont assurées en équipe avec les médecins de Sigoulès.

En cas d'urgence, pour joindre le MEDECIN DE GARDE, un seul numéro à composer : le 15.

Vous serez mis en relation avec le médecin de garde.

SERVICE DE GARDE DES PHARMACIES (Semaine et jours fériés)/DECEMBRE 2009

La pharmacie de garde assurera la permanence du samedi 19h au lundi 9h. Pour les jours fériés tombant en semaine, la garde débutera la veille à 19h jusqu'au lendemain 9h. Le nom de la pharmacie de garde devra être affiché par chaque officine.

La garde de semaine sera assurée par la pharmacie de permanence le dimanche précédent

DECEMBRE: ☒ Du 05 au 11 décembre	☞ LALOUX/Issigeac	☎ 05.53.58.70.04
☒ Du 12 au 18 décembre	☞ MONDERER/Villeréal	☎ 05.53.36.00.08
☒ Du 19 au 25 décembre (Noël inclus)	☞ CASTANG/Castillonès	☎ 05.53.36.80.11
☒ Du 26 au 31 décembre inclus	☞ HUMPHRIES/Issigeac	☎ 05.53.58.70.10

LA PETITE GAZETTE : DEPÔT DES ARTICLES

☆ Les articles paraissant dans la Petite Gazette du mois de **JANVIER 2010** doivent être regroupés dans chaque commune par la Mairie ou le correspondant local désigné et transmis à la Mairie d'Issigeac (mairie.issigeac@wanadoo.fr) avant le **MARDI 15 DECEMBRE 2009** inclus. Au-delà de cette date, les articles paraîtront dans la petite Gazette du mois de FEVRIER 2010.

À PROPOS DE LA PETITE GAZETTE

Prochaine après-midi pour agraffer la gazette : MARDI 05 JANVIER 2010 à la Salle du Conseil d'Issigeac, à partir de 14h00 / 14h30. Vous êtes les bienvenu(e)s

DÉCHETTERIE D'ISSIGEAC : HORAIRES D'OUVERTURE

	HIVER : 1 ^{er} octobre - 31 mars	ETE : 1 ^{er} avril - 30 septembre
Lundi et Mardi	14h - 17h	9h - 12h / 14h - 18h
Mercredi	9h - 12h	9h - 12h
Vendredi	14h - 17h	14h - 18h
Samedi	10h - 12h / 14h - 17h	9h - 12h / 14h - 18h

Fermée les jeudis, dimanches et jours fériés. Tél/Fax : 05.53.73.34.46

PERMANENCES DE DANIEL GARRIGUE

(sous toutes réserves de modification)

Tel : 05.53.27.65.35 - Fax : 05.53.58.22.31

E-mail : garrigue.daniel.depute@wanadoo.fr

LUNDI	14 DECEMBRE
11H00	ISSIGEAC



PAROISSE SAINT-MARTIN-DES-VIGNES

Tel : 05.53.23.82.10 (Presbytère d'Eymet)

DECEMBRE 2009	
<u>Samedi 05 DECEMBRE</u> - 17h30 - Sigoulès	<u>Jeudi 24 DECEMBRE</u> - 18h30 - Bouniagues
<u>Dimanche 06 DECEMBRE</u> - 09h30 - St Léon d'Issigeac	- 20h30 - Faux
- 11h15 - Eymet	- 20h30 - Sigoulès
<u>Samedi 12 DECEMBRE</u> - 17h30 - Mescoules	- 22h00 - Eymet
<u>Dimanche 13 DECEMBRE</u> - 09h30 - Ste Radegonde	<u>Vendredi 25 DECEMBRE - NOEL</u> - 11h00 - Eyrenville
- 11h15 - Eymet	- 11h15 - Eymet
<u>Samedi 19 DECEMBRE</u> - Journée de Récollecion- 18h00 - Eymet	<u>Dimanche 27 DECEMBRE</u> - 09h30 - Boisse
<u>Dimanche 20 DECEMBRE</u> - 09h30 - St Aubin de Lanquais	- 11h15 - Eymet
- 11h15 - Eymet	<u>Vendredi 1^{er} JANVIER 2010 - JOUR DE L'AN</u>
	- 11h15 - Eymet
	<u>Samedi 03 JANVIER 2010</u> - 17h30 - Sigoulès
	<u>Dimanche 04 JANVIER 2010</u> - 09h30 - Faux
	-11h15 - Eymet

Paroisse de St- Martin des Vignes

Samedi 19 Décembre, à Eymet de 10 heures à 17 heures

TEMPS FORT de l'AVENT - Récollecion

Avec Monsieur l'Abbé Bouron, vicaire épiscopal.

Proposée par l'Equipe d'Animation Pastorale.

NOËL : « non seulement un rappel de la venue du Seigneur parmi les hommes, mais un pas de plus vers la recherche de Dieu. »

Déroulement de la journée :

10 heures : Accueil- Temps de prière, puis :

Intervention de Mr l'Abbé Bouron.

Adoration du St-Sacrement.

12 heures 30: Repas partagé sorti du panier.

14 heures 30 : Temps de prière, puis :

Intervention de Mr l'Abbé Bouron.

17 heures : Célébration pénitentielle.

18 heures : Messe.

Venez nombreux

ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS DU CANTON

TELETHON 2009

CHANGEMENTS

Madame Florence CASTANIER a été désignée en tant que nouvelle responsable du Téléthon au niveau cantonal, en remplacement de M. Marc BUISSET.

PROGRAMME TELETHON 2009

Avec la participation de diverses associations.



SAMEDI 05 Décembre 2009

Marche de Rando :
Club de marche de Plaisance et de Faux.

Départ à 14 H devant le Château à Issigeac.

DIMANCHE 06 Décembre 2009

Vente de ballons, Gâteaux, Crêpes et Vin Chaud
sur le Marché d'Issigeac



Lâcher de Ballons vers 12 H sur la place du Châteaux.



DEFIT du TÉLÉTHON

Parcourir la plus grande distance possible à l'aide de vélos
d'appartement.

Même si la distance sera fictive, l'effort, lui, sera réel.
Le don consenti par chaque participant est fixé à 1 Euro le KM.



SAINT CERNIN DE LABARDE

COMITE DES FETES

*DIMANCHE 20 DECEMBRE c'est NOËL à Saint Cernin de Labarde.

Dès 14 heures, à la salle des fêtes, (nous inaugurerons son nouveau plancher, superbe !). Il n'y aura pas de clowns cette année, tant pis, les dynamiques responsables de notre comité des fêtes accueilleront petits et grands pour une projection de dessins animés et puis il y aura le passage du Père Noël avec sa distribution de cadeaux aux enfants sages. Enfin tout le monde se retrouvera pour un goûter et le pot de l'amitié. Nous vous attendons tous, nombreux, dans la joie.



MONSAGUEL

AMICALE DES OEUVRES LAIQUES

RAPPEL : NOEL DES ENFANTS

* Le samedi 19 décembre à partir de 15 heures, à la salle des fêtes, un goûter sera offert aux enfants de Monsaguel nés avant le 31 décembre 1997 suivi de l'arrivée du Père Noël qui, comme chaque année, se montrera généreux envers chacun d'eux.

Les retraités sont cordialement invités à participer à ce moment de bonheur.



COLLECTE DE JOUETS



Pour la 5^{ème} année, la fédération des Motards en Colère nous sollicite pour la collecte des jouets au profit des restaurants du cœur. Vous pouvez déposer vos dons au restaurant scolaire d'Issigeac ou chez Mme DUBOIS Olga, rue de Cardinal. La caravane des motards passera les récupérer le 12 décembre au matin. A cette occasion, vous pourrez les rencontrer.

En souhaitant que la collecte soit aussi importante que l'an dernier.

Nous vous remercions au nom des enfants.

Bonnes fêtes de fin d'années à toutes et tous.



BARDOU

ASSOCIATION "LA LUNE QUI CHANTE"

L'Association "La Lune qui chante" propose un cycle de 5 ateliers d'initiation à l'Aromathérapie Familiale. Les Lundi 11 janvier, 15 février, 15 mars, 12 avril et 17 mai 2010 de 14H à 17H à Entraygues, Bardou.

-La Pratique -d'une Gestuelle et d'une Respiration Conscientes

-de Visualisations

-d'un Affinement des Sens (au travers de l'usage des odeurs, des couleurs, des sons) favorisant notre qualité d'Intériorisation, de Présence à Soi et à l'Autre, visant à retrouver notre Être Essentiel et tous ses Possibles.

Sous forme d'Ateliers dispensés les Jeudis de 9H30 à 11H à Issigeac.

Pour tous renseignements et inscriptions ; contacter Annick Durdur : 06/86/53/82/72 ou 05/53/24/80/19 ou annick.durdur@hotmail.fr



AÎNÉS RURAUX

Compte rendu des activités du mois de NOVEMBRE 2009

***Mardi 3 novembre 2009** : 70 personnes se sont réunies à la salle des fêtes de Monsaguel pour le traditionnel repas < Choucroute > préparé par Benoît. Les invités, le docteur Jean MONTORIOU du Bugue assisté de Madame Maitée GEMME coordinatrice du Téléthon d'Eymet et de Monsieur Roger PALEZIS Coordination Dordogne Sud. 11 heures une conférence sur le sujet: vaincre la maladie neuromusculaire et l'ensemble des maladies Génétiques

Nous avons tous passé une excellente journée. Merci à tous, participants et bénévoles et à l'an prochain.

***Jeudi 12 novembre** : la belote inter clubs a réuni 61 équipes à la salle des fêtes de Monsaguel

***Dimanche 15 novembre**: bonne participation à notre dernier loto de l'année qui s'est déroulé à la salle des fêtes de Bouniagues qui s'est terminé dans une ambiance familiale. Merci à tous les participants et bénévoles.

***Vendredi 27 novembre 2009**: Assemblée Générale de la Fédération Départementale à Périgueux

Activité à venir

*** Mercredi 9 décembre 2009**: Belote Inter Clubs à Monsaguel

***Vendredi 18 décembre** : Repas de Noël à la salle des fêtes de MONSAGUEL

Le Conseil d'administration du Club des Aînés Ruraux du canton d'Issigeac invite ses adhérents à son repas de Noël. Comme tous les ans, ce repas sera entièrement gratuit pour les plus de 80 ans, pour les autres personnes, la participation au repas sera de 18 euros (**Apporter son Couvert complet**). Un repas animé et plein de surprises Les personnes âgées désirant se faire accompagner par une personne de leur famille le pourront. A l'issue de ce repas, la cotisation pour l'année 2010 sera disponible à partir de 10 heures 30 ; une permanence pour la vente du timbre sera assurée au prix de 15 euros à régler par chèque à l'ordre des Aînés Ruraux d'Issigeac

Ne pas oublier d'apporter votre carte d'adhérent pour coller le timbre, merci.

***Mardi 26 janvier 2010 à 10 heures30 à la salle des fêtes de D'ISSIGEAC**

ASSEMBLEE GENERALE du Club des Aînés Ruraux du canton d'Issigeac

La cotisation, le timbre pour l'année 2010, une permanence sera assurée dès 10 heures. À 13 heures, rendez-vous au Restaurant Hôtel les Voyageurs à BOUNIAGUES

Adhérents, vous qui désirez vous investir dans l'association, être candidats à l'élection du 26 janvier 2010 et faire partie du Conseil d'administration : prenez contact avec le président René Lindmann au 05 53 58 70 83 merci.

Nous souhaitons à tous et toutes d'excellentes fêtes de fin d'année, bonheur et santé

Le président

Inscriptions 6 jours avant la date des manifestations avec chèque à l'ordre des Aînés Ruraux d'Issigeac : 05.53.58.70.83 Port. 06.32.96.94.13 le président ou 05.53.61.11.54 ou 05.53.58.73.03



PLAISANCE

EPIPHANIE

Une date à noter sur vos agendas : le DIMANCHE 10 JANVIER 2010 à 15 H 30, la galette des rois sera offerte aux anciens de la commune (plus de 60 ans).



UNION ATHLETIQUE ISSIGEACOISE - RUGBY

• Le mois de novembre a été un peu plus favorable à nos couleurs. L'équipe Première a gagné à l'extérieur contre Port-Ste Marie, puis a connu à nouveau le succès à domicile contre Pont-du-Casse. Toutefois à Colayrac, avec qui nous sommes en lutte directe pour le maintien et même la place qualificative de 6^{ème}, nous sommes passés à côté. Il est vrai qu'il nous manquait 2 piliers pour cause de suspension.

• L'indiscipline est un énorme défaut chez nos joueurs. Tout le monde sait que les arbitres ont reçu des consignes encore plus virulentes cette année contre le jeu dur. Et bêtement, certains d'entre nous répondent aux coups par les coups et non par le jeu. L'intelligence du vrai rugbyman c'est de répondre aux provocations par le jeu. Toute autre forme de réaction est idiote, car l'arbitre ne voit souvent que la "réponse du berger à la bergère", et de plus le joueur puni laisse ses camarades jouer à 14 pendant 10 min (voire tout le reste du match s'il prend un carton rouge). Il faut absolument arrêter de se comporter comme des "bourrins" et se concentrer uniquement sur le jeu qui - dans les règles - peut permettre de châtier un adversaire provocateur. De surcroît le nombre cumulé de jours de suspension amoncelle les amendes contre le club et met à sa charge les frais de mission d'un 2^{ème} délégué sportif qui n'aura d'yeux que sur notre équipe. Alors, Messieurs, s'il vous plaît, contrôlez vos nerfs et restez les gentlemen sympathiques que vous êtes hors du terrain ! N'oublions pas où nous étions il y a 1 an $\frac{1}{2}$...

• Nous avons eu la joie de revoir David Plissard sur le pré. Nul doute que son expérience et son charisme feront de lui le leader du pack qui nous manque. En outre Michaël Bigot reprend du service. Merci à lui. Il devrait redémarrer en 2^{ème} ligne.

• Courage à l'équipe réserve qui a connu sa première victoire contre Pont-du-Casse. Nos jeunes novices progressent et un jeu cohérent prend forme.

• Bravo aux bénévoles, le président Lial, Philippe Sassier et Jean-Paul Roussely, qui ont carrelé le mur sud de la cuisine. On se croirait dans la salle des machines d'un "3 étoiles" !

• Vos enfants vont à l'école de rugby à Lalinde ? Vous aimeriez en savoir plus sur nos jeunes pousses, aller voir jouer nos minots le samedi après-midi ? Chaque mois, nous publierons désormais le calendrier des tournois de l'entente Lalinde-Issigeac-Lanquais (LIL). Sachez que nous comptons actuellement 20 jeunes licenciés.

• Le programme à venir pour cette fin d'année :

• Le samedi 28/11 : tournoi à Prigonrieux

• Samedis 12 & 15/12 : entraînements à Lalinde

• Samedi 19/12 : entraînement à Lalinde, suivi de l'**Arbre de Noël** annuel avec repas à 20 h. (buffet froid), salle Jacques Brel à Lalinde. Prix : adultes 15 €, enfants 8 €. Ce repas organisé par l'école de rugby verra son bénéfice reversé à l'entente LIL pour participer au financement de la saison.

• Réservations avant le 12/12 auprès de Nathalie Chansard (06 77 89 15 30). Un grand merci à Nathalie pour son dévouement. Elle représente chaque samedi bénévolement l'UAI au sein de l'entente LIL et accompagne les enfants issigeacois dans le car qui les mène à Lalinde tous les samedis. Venez nombreux à cette fête !

• Le calendrier des séniors pour décembre. Avant la trêve des confiseurs, il reste 2 rencontres qui boucleront la phase aller :

• Le 06 à Issigeac : UAI - Mézin

• Le 13 au Passage d'Agen : Le Passage - UAI.



L'U.A.I. souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année !



ASSOCIATIONS - LOISIRS - ACTIVITES

Karaté- Self défense - tai-chi-chuan pour enfants, ados, adultes, le mercredi après midi. Une séance d'essai est offerte. Renseignements **M. Balley** tel : 05 53 29 91 26 ou 06 75 39 30 23

Dancez avec nous

Désormais, Philippe Sallès, moniteur de danse vous accueillera à la salle des fêtes selon les horaires suivants :

de 19h30 à 20h30 : Salsa portoricaine niveau 1 : nouvelle danse pratiquée cette année,

de 20h30 à 21h30 : Danse de salon niveau 1

de 21h30 à 22h30 : Danse de salon niveau 2

Renseignements : 05 57 41 29 55 ou 06 86 32 82 38

Les Amis de l'école : tel : 09 70 45 76 68

Club Déco Facile : tel : 05 53 57 19 15

Club Entente et Loisirs : tel : 05 53 58 20 34

Comité des fêtes (Lou Fiestou) : tel : 06 19 81 50 52

Société de chasse : tel : 05 53 58 37 99

Club de gym :

Cours « ABDO- FESSIERS » les lundis et mercredis de 19h à 20h: 25€ / mois pour deux cours par semaine, ou 5€ la séance pour celles qui ne viennent qu'occasionnellement

Cours : « GYM DOUCE / GYM DU DOS » les mardis matin de 10h à 11h, (5€ la séance). Cours toute l'année, y compris juillet et août.

Pour tout renseignement (contenu des séances, dates d'interruption des cours, et autres...), contacter

Séverine Garcin au cabinet de kiné et ostéopathie de Bouniagues au : 05 53 22 89 05

Club de foot : tel : 05 53 58 35 23

LES AMIS DE L'ECOLE

ERRATUM : Une erreur s'est glissée dans la Petite Gazette de Novembre, le Quine organisé par les Amis de l'Ecole avait bien lieu le 28 novembre et non pas le 18. Toutes nos excuses.



QUOI DE NEUF A L'OFFICE DE TOURISME?

Nouveau !!! : un accès internet est à votre disposition à l'Office.

EXPOSITION DES ARTISTES PEINTRES DU CANTON

Nous proposons aux artistes du canton, professionnels ou amateurs, d'exposer dans les salles du caveau du château des Evêques sur la période de Pâques 2010.

Les grilles d'exposition et la permanence étant fournies par l'office de tourisme sur plusieurs semaines, une cotisation de 20 euros sera demandée à chaque artiste. Le nombre d'oeuvres par artiste sera en fonction des inscriptions et des capacités d'accueil des trois salles.

Inscriptions et renseignements à l'office de tourisme : 05 53 58 79 62.

LA TAXE DE SEJOUR 2009

Dernier rappel pour les retardataires :

Hébergeurs : vous pouvez retirer le formulaire à remplir pour la taxe de séjour prélevée auprès de vos touristes, soit à l'office de tourisme soit en le téléchargeant sur le site www.issigeac.fr, rubrique « hébergements ». Vous pouvez déposer vos règlements soit à l'office de tourisme, soit au SIVOM.

Les chèques doivent être émis à l'ordre du Trésor Public.

Avec nos remerciements.

L'office de tourisme vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez vous pour son assemblée générale en janvier prochain.

